

semble légère. L'un et l'autre ministère a placé les députés dans une situation devant laquelle il n'y a plus de nuances, de programme et de partis; il s'agit de la considération, de l'autorité, des droits de la Chambre entière.

Comment! on vient de renverser un ministère, et le lendemain, on prend le ministère nouveau... où? Dans la minorité!... Et il apporte pour programme quoi?... La négation du vote qui lui sert de titre. Si cela est accepté, il n'y a plus de régime parlementaire... Quoi! dira-t-on renverser deux cabinets l'un sur l'autre?... Et qui donc sera responsable de ces deux chutes, sinon les cabinets eux-mêmes?

Le Rappel, lui aussi, blâme énergiquement l'ajournement de la révision:

Que le ministère pense là-dessus ce qui lui plaît, et qu'il ait tort ou raison de le penser, il y a eu un vote de la Chambre, et le ministère n'avait pas le droit d'escamoter la question, il avait le devoir de la porter au Sénat.

La Chambre a renversé M. Gambetta parce qu'il voulait qu'elle lui obéît; le nouveau ministère aurait dû comprendre que son premier intérêt, comme son premier devoir, était d'obéir à la Chambre.

Le Gaulois, après avoir constaté que la lecture de la déclaration a été accueillie assez froidement à la Chambre, se déclare assez satisfait. Il déclare ensuite que le gouvernement paraît avoir principalement songé à rassurer les conservateurs.

Voici sa conclusion:

En somme, ce début est de bon augure, mais il faut se mettre à l'œuvre sans perdre une minute. Le pays est fatigué d'émotions et d'agitations. Il prendra infailliblement parti pour un gouvernement décidé à lui donner la paix et à s'occuper de ses affaires.

Le XIX^e Siècle ne cache pas sa satisfaction; le programme de M. de Freycinet lui paraît clair, sage et suffisamment explicite.

En résumé, dit-il, ce que le gouvernement demande aux Chambres, c'est de s'associer avec lui pour une œuvre de patriotisme et de bien public; comment pourraient-elles lui refuser cette collaboration.

Le Parlement, après avoir dit que le ministère aura à se défendre contre bien des causes d'affaiblissement, conclut ainsi:

Mais ce que le ministère a pour lui, ce qui peut le soutenir et prolonger son existence, c'est la conviction qu'ont aujourd'hui tous ceux qui réfléchissent, qu'après avoir renversé M. Gambetta, la Chambre des députés ne peut sans se suicider créer des difficultés à son successeur; c'est qu'après avoir pris la responsabilité d'une crise aussi grave, elle est tenue, dans l'intérêt de la République et dans le sien propre, d'atténuer les conséquences; c'est que les amis de M. Gambetta doivent comprendre, aussi bien qu'il le comprend lui-même, que l'opposition qu'ils feraient au nouveau cabinet ne profiterait ni à eux, ni à l'homme d'Etat dont ils déplorent la retraite, mais aux seuls ennemis du gouvernement républicain.

La colonisation du Sénégal

La Revue géographique a publié, dans son dernier numéro, un article fort intéressant dû à la plume de M. Gaffarel, secrétaire général de la Société de géographie de Dijon.

L'auteur examine les tentatives de colonisation faites au Sénégal, et les destinées réservées à notre colonie indienne.

Il conclut ainsi:

Si l'on veut faire du Sénégal une terre française, les progrès économiques vaudront bien mieux que les efforts des missionnaires. Un tronçon de chemin de fer fera plus pour amener les populations à nous que toute la Compagnie de Jésus.

Mais il est encore un autre moyen de civilisation que nous voudrions voir employer: c'est l'implantation au Sénégal d'ouvriers du dehors. Non pas d'Européens: notre race, quoi que l'on fasse, ne prospérera jamais bien sous ce climat; mais d'individus tirés de nos autres possessions. Nègres et Kabyles d'Algérie, Indous, Annamites, nègres des côtes africaines, voire les Canaques calédoniens qui tenteraient un nouveau soulèvement.

Avec de semblables éléments, avec des colons venus de Chine, nous pourrions facilement créer dans les endroits les plus fertiles du Sénégal et de nos autres possessions de la Sénégambie des colonies agricoles produisant le sucre, le café, le riz, les arachides, l'indigo, en un mot, tous ces produits de la zone tropicale, d'une exportation si facile et si rémunératrice. C'est le système employé à Maurice et à Bourbon, et qui a produit dans ces deux îles de si brillants résultats. Le Sénégal est vaste, et nous n'avons pas à craindre, comme dans l'ancienne Ile-de-France, de voir l'introduction des travailleurs exotiques amener une pléthore excessive de population.

Telle est, à notre avis, la solution la plus pratique de la question. On voit que nous sommes loin d'aboutir aux mêmes conclusions que M. Gaffarel; mais nous devons lui savoir gré de nous avoir procuré l'occasion de traiter ce sujet.

L'expérience, du reste, sera prochainement tentée sur une assez vaste échelle. Quelques centaines de Chinois vont être employés sur les travaux du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis. Il est probable que plus d'un parmi eux restera dans le pays; on pourra dès lors juger quelle sera la faculté de résistance de la race jaune et la somme de travail qu'elle pourra donner. L'expérience, à n'en pas douter, sera concluante.

Etranger

Suisse

Berne, 1^{er} février. — Les corps des trois personnes qui ont péri dans le lac de Lowerrz (en patinant sur la glace dont il est recouvert), ont été retrouvés. On a fait dans la glace, avec une scie, une ouverture assez grande pour permettre l'installation de pinces-hameçons avec lesquelles les recherches ont été faites. Les cadavres retrouvés ont été inhumés à Steinen en présence d'un grand concours de population.

Italie

Rome, 1^{er} février. — Le traité de commerce avec la France a donné lieu hier à une longue discussion à la Chambre des députés italiens.

Deux députés ont demandé l'ajournement du débat jusqu'après la révision du tarif général.

M. Mancini, ministre des affaires étrangères, répond que toute discussion sur le fond du traité franco-italien serait maintenant prématurée et intempestive. Il espère que la Chambre reconnaîtra, en temps opportun, la convenance d'un traité pour la prospérité commerciale des deux pays. En attendant, il faut procéder à une nouvelle prorogation.

Quant à la révision du tarif général, elle sera présentée conformément à la loi, mais seulement après l'approbation du traité franco-italien, sur lequel cette révision ne peut exercer aucune influence.

Rome, 1^{er} février. — La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'extradition, après avoir approuvé l'exception concernant les crimes politiques, a décidé que cette exception ne serait pas applicable à l'homicide, sauf pour le cas où l'homicide serait commis dans un but politique, à l'occasion d'une insurrection ou d'une guerre civile.

Angleterre

Londres, 1^{er} février. — Le Daily Telegraph annonce qu'en considération de la réduction faite sur les vins français importés en Angleterre, la France diminuera les droits sur les laines et cotons; c'est la seule manière de rendre possible la conclusion du traité de commerce, dont la solution serait alors définitive avant le 31 mars.

Sir Charles Dilke, en s'adressant à ses électeurs, a dit que lord Granville a pris une attitude de réserve relativement à Tunis; qu'il ne veut pas de conflits avec la France, pourvu que les droits anglais soient respectés dans la Régence; que la pression de l'Angleterre sur la Turquie prouve son amitié, et qu'elle voudrait que celle-ci adoptât des réformes; car, de la continuation d'un mauvais gouvernement, il résultera la destruction complète de l'empire ottoman.

L'Egypte ne veut pas d'un gouvernement arbitraire. L'Angleterre ne peut qu'encourager ce désir, voulant que le pays formant le chemin de l'Inde soit gouverné par des institutions solides et non par des autocrates. L'amortissement de la dette continue, mais la coopération de la France et de l'Angleterre est nécessaire parce que, sauvegarder les Egyptiens, c'est la garantie des puissances.

Sir Charles Dilke dit qu'il espère un résultat satisfaisant des négociations du traité de commerce avec la France, mais que le gouvernement anglais ne signera jamais un traité d'un caractère rétrograde.

Allemagne

Berlin, 1^{er} février. — La police de Berlin, qui a récemment saisi 4,000 exemplaires du Démocrate socialiste (de Zurich), vient de faire une nouvelle saisie de 2,500 exemplaires.

Le destinataire est en fuite. Quant à l'expéditeur, on ne le connaît pas; mais certains indices permettent de supposer qu'il existe en Allemagne un dépôt de cette feuille, d'où les envois sont faits à Magdebourg et à Berlin.

La Gazette de Cologne publie une dépêche de Berlin disant que l'adhésion de l'Autriche à la proposition de la France, relative à la navigation du Danube, annoncée de source officielle autrichienne, faciliterait le règlement définitif de cette question.

Il resterait toutefois à régler quelques questions secondaires, par exemple les attributions de la commission mixte.

Toutes les difficultés ne sont pas encore aplanies, et le comte de Wolkenstein est encore à Berlin.

Suivant une dépêche de Berlin, publiée par la Gazette de Cologne, M. de Schläzer part aujourd'hui même pour Rome; il a dîné hier chez le chancelier, qui avait également invité à sa table le baron de Frankenstein, vice-président du Reichstag, le comte de Lerchenfeld, délégué de la Bavière, et M. Fabrice, ministre de la guerre de Saxe.

Une autre dépêche annonce que M. de Schläzer a été reçu hier matin par le prince impérial et qu'il fera un court séjour à Munich en se rendant à Rome.

Berlin, 1^{er} février. — La Banque de l'empire a élevé son escompte à 6 0/0.

On assure que la Banque de Francfort élèvera demain son escompte au même taux.

Autriche-Hongrie

Vienne, 1^{er} février. — La délégation hongroise a l'intention de soulever la question de l'annexion définitive de la Bosnie et de l'Herzégovine. Les journaux de l'opposition reprochent au gouvernement d'avoir cédé dans l'affaire du Danube en acceptant le projet de M. Barrière et en renonçant ainsi à avoir dans la commission des riverains une voix prépondérante.

Trieste, 1^{er} février. — Les insurgés, au nombre de 200 environ, ont attaqué, au sud-est du mont Troglare, en Herzégovine, deux compagnies de ligne. Les soldats autrichiens ont pris la fuite, laissant 35 morts sur le terrain. Mais, après avoir rejoint les renforts qu'on avait envoyés à leurs secours, les deux compagnies autrichiennes ont repris leurs positions. Les insurgés se sont retirés.

Le plan des insurgés repose sur trois points principaux.

1. Couper les communications entre les garnisons de Mostar et des autres villes de l'Herzégovine avec les garnisons de Provich sur le Lein (Novi-Bazar);

2. Occuper, sur les frontières de la Bosnie et de l'Herzégovine, dans les environs de Koujika, où a eu lieu il y a quelques jours, un sérieux engagement, les points les plus importants et couper ainsi toute communication entre les deux capitales; Mostar et Scrajevo;

3. Jeter des bandes d'insurgés sur les vallées de la rive gauche de la Nocenta, en Bosnie, jusque vers les confins de la Serbie et de Novi-Bazar. D'un côté, pour soulever la population; de l'autre, pour protéger le passage des volontaires de la Serbie, de l'Albanie et de Novi-Bazar.

Londres, 1^{er} février. — Une dépêche de Vienne, adressée au Standard, dit que l'Autriche aurait prévenu l'Allemagne qu'elle occuperait éventuellement la Serbie et le Montenegro, si ces Etats prétent leur appui à l'insurrection d'Herzégovine.

Egypte

Alexandrie, 1^{er} février. — On mande du Caire, 31 janvier:

Des désordres ont éclaté à Tantab, dans la Basse-Egypte, entre des Arabes et des Européens.

Un café, tenu par un Grec, a été saccagé par la populace.

Les consuls ont défendu aux Européens de quitter leurs maisons.

L'agitation est apaisée. Le gouvernement égyptien fera une enquête.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 1^{er} février.

3 0/0.....	82 25	Egypte.....	321 25
3 0/0 nouveau..	» »	Banque Ottom..	695 »
5 0/0.....	114 75	Chemins tures..	47 50
Italien.....	86 25	Alpine.....	110 »
Turc.....	11 75	Rio.....	610 »
Extérieure.....	26 3/16	Panama.....	510 »

LE COURONNEMENT DU CZAR

On mande de Moscou au Times:

« Le prince Dolgorouki, gouverneur général de Moscou, est parti pour Saint-Petersbourg pour soumettre à l'empereur les mesures qu'il propose dans le but de sauvegarder la personne impériale lors du couronnement qui aura lieu en juillet et en août.

« Le prince propose que le Czar aille en voiture de Saint-Petersbourg à Moscou, afin d'éviter le chemin de fer.

« Sur le parcours du cortège, un certain nombre de fenêtres seulement pourront rester ouvertes et les personnes qui voudront s'y tenir devront se procurer l'autorisation du gouvernement. Un membre du conseil municipal se tiendra dans chacune des maisons, où des fenêtres seront garnies de spectateurs et sera responsable de ce qui se passera.

« Une rangée de soldats garnira toutes les rues du parcours et derrière les soldats la foule sera retenue par des barrières de façon à empêcher les poussées de rompre le cordon des troupes. »

LA « JEANNETTE »

Le correspondant du « New-York Herald » communique aux journaux de Paris la dépêche suivante:

Irkoutsk, 31 janvier.

On a découvert les traces du passage de Long et de ses hommes sur une partie bien délimitée de la rive gauche de la Léna. Les Russes font de grands efforts pour les retrouver.

J'agis actuellement conformément aux ordres formels que j'ai reçus et je saurai supporter l'enquête.

On a vu le petit bateau de Clipp pour la dernière fois au mois de septembre, pendant la bourrasque.

Il aura sans doute coulé. Si on ne le retrouve pas d'ici au printemps, je fréterai un steamer à la Léna et j'irai à sa recherche en longeant les côtes entre les fleuves Olenok et Kolyma.

Au mois d'octobre dernier Jack Coles a répondu à la demande qui lui avait été faite ce qui suit:

La Jeannette est entrée dans les glaces près de Hérald (Island), le 6 septembre.

Le 1^{er} janvier 1880, à la suite d'avaries à la proue du vaisseau, on dut avoir recours aux pompes, et cela dix-huit mois durant.

Pendant vingt-et-un mois, la Jeannette a été poussée vers le nord-ouest. Le 6 juin 1881, elle fut brisée et coula; Latitude 70° 16' N. Longitude 156° 30' E.

A la suite de ces événements, nous découvrièmes les îles Jeannette, Henrietta et Bennett. Nous traversâmes alors la glace jusqu'à ce que nous eûmes enfin atteint la Nouvelle-Sibirie.

De là, au moyen de bateaux, nous nous sommes rendus à l'embouchure de la Léna.

On dut confier à Melville le commandement de mon bateau. J'étais devenu aveugle.

Les Russes nous aidèrent avec beaucoup de zèle et d'intelligence.

Tout ce qui est possible de faire est fait.

Signé: John-W. DANNENHAUER.

DEPARTEMENTS

(Service spécial du Republicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 1^{er} février. — Un éboulement. — Un accident est arrivé, pendant la nuit de lundi à mardi, au puits de la Loire.

Vers deux heures du matin, un éboulement s'est produit dans une galerie et a enseveli un ouvrier, le nommé Jean-Baptiste Dupuy, âgé de 67 ans, demeurant au Cluzel, maison Forissier.

On est parvenu à le dégager assez rapidement, mais il avait déjà cessé de vivre; son cadavre a été transporté à l'hospice du Soleil.

Un autre ouvrier, le nommé André Faure, âgé de 35 ans, piqueur, demeurant rue Tarentaise, 11, a été également atteint par cet éboulement; mais son état ne présente aucune gravité.

Mort subite. — Hier matin, on a trouvé morte dans son lit la nommée Marie-Catherine Planchet, âgée de 70 ans, ménagère, qui habitait seule une chambre au 3^e étage de la maison de la rue de l'Île portant le n^o 33.

Depuis une huitaine de jours, cette femme souffrait beaucoup d'un asthme et les voisins inquiets de ne pas l'avoir vue depuis la veille, ont prévenu sa sœur qui habite le quartier de la Terrasse.

Sur la réquisition de celle-ci, la police a fait ouvrir la porte qui était fermée et on a découvert la malheureuse ne donnant plus signe de vie.

ISÈRE

Grenoble, 1^{er} février. — Le tirage au sort. — Les opérations du tirage au sort ont commencé hier, sous la présidence de M. Ausset, secrétaire général de la préfecture.

Elles ont eu lieu dans la salle des Concerts.

Nos conscrits ont suivi les anciennes traditions et déployé leur gaieté habituelle: Promenades avec des peaux, chants, musiques, stations nombreuses dans les établissements, rien n'a manqué au programme.

Le soir, tous sont rentrés dans leurs foyers respectifs, sauf quelques retardataires qui ont fait durer le plaisir.

Tout s'est passé, du reste, avec le plus grand ordre, et ces jeunes gens méritent des éloges pour leur bonne tenue.

Conseil de guerre. — Dans sa séance du 31 janvier 1882, le conseil de guerre de la 14^e région de corps d'armée, séant à Grenoble, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Falieu, du 52^e régiment d'infanterie, a rendu les jugements suivants:

1^o Gustave Petelin, réserviste de la classe de 1874, du recrutement de Besançon, inculpé d'insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix, a été condamné à la peine de huit jours d'emprisonnement.

Défenseur: M. Jullien, avocat à Grenoble.

2^o André Mignot, réserviste de la classe de 1872, du recrutement de Bourgoin, inculpé d'insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, a été condamné à la peine de deux jours d'emprisonnement.

Défenseur: M. Thomé, avocat à Grenoble.

3^o Michel-Eugène Commandeur, soldat de 2^e classe au 52^e régiment d'infanterie, inculpé de refus d'obéissance à un ordre relatif au service, a été condamné à la peine de une année d'emprisonnement.

Défenseur: M. Bethoux, avocat à Grenoble.

Le siège du ministère public était occupé par M. Richard, commissaire du gouvernement, pour les noms des Petelin et Mignot, et M. le lieutenant Humbert du 30^e régiment d'infanterie, substitut du commissaire du gouvernement, pour le nommé Commandeur.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 1^{er} février. — Le dernier vol de la poste. — Les formalités pour l'extradition de T... l'indigène employé des postes, sont sur le point d'aboutir et bientôt il sera transféré de Turin à Marseille.

Parmi les valeurs soustraites par T... il y avait des billets de banque de mille francs chacun qui provenaient d'un envoi d'une maison de crédit de notre ville.

Dès que le vol fut connu, cette maison fit tenir à la direction des postes de Marseille les numéros des billets qui furent trouvés sur l'employé au moment de son arrestation à Turin.

Mais une complication a surgi à ce sujet. La maison de crédit avait expédié les dix billets de mille francs sous enveloppe en déclarant cent francs seulement. C'est une contravention flagrante que l'administration des postes a le droit et le devoir de poursuivre. Mais elle hésite en raison même du service qui lui a été rendu par la désignation des billets et il lui répugne, en outre, de bénéficier d'une somme provenant d'un vol fait en est là.

LES GAGNANTS DE LA LOTERIE

Les dix ouvriers de la Société marseillaise du Canal qui possédaient en commun le n^o 2,036,522 se sont présentés hier matin à dix heures au Comité, 3, rue Grange-Batelière. M. Bertin, le secrétaire général, a vérifié le précieux billet, en a constaté l'authenticité et leur a demandé comment ils désiraient être payés. Ils ont réclamé chacun leur part, soit 50,000 francs. Bertin leur a demandé encore s'ils désiraient être payés à Paris ou à Marseille. Après avoir délibéré et se défiant peut-être un peu des entraînements de Paris, les dix ont opté pour Marseille.

Contrairement à ce qui a été dit, le nombre des billets pris collectivement par ces ouvriers n'était pas de cinquante, mais de cinq seulement. C'est leur collègue M. Marius, qui les avait choisis lui-même dans un bureau de tabac de la rue de Paris.

On attend aujourd'hui au comité M. Lange, qui paraît décidément avoir gagné le deuxième gros lot de 50,000 francs.

Les nombreuses précautions que prend le secrétaire général pour vérifier l'authenticité des billets ne sont point superflues. Hier un individu s'est présenté au comité avec un billet portant le n^o 3,275,200, qui avait gagné un lot de 10,000 francs. Ce lot avait déjà été payé.

En examinant le nouveau billet qui lui était présenté à la loupe, M. Bertin a constaté que plusieurs chiffres avaient été grattés et surchargés. Il a fait appeler aussitôt le commissaire de police et le faussaire a été arrêté.

Les gagnants de la plupart des lots de 10,000 fr. se sont fait connaître, mais les deux gros lots de 25,000 n'ont pas encore été réclamés.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Claude Durand, tailleur d'habits à Roanne, dans un voyage qu'il a fait à Lyon, a soustrait à sa tante, la veuve Jallon un livret de la caisse d'épargne.

Après avoir fabriqué une procuration au nom de cette dernière, il a réussi à toucher une somme de 300 francs.

Cet excellent neveu qui a déjà eu plus d'une fois maille à partir avec la justice, a été condamné à un an de prison.

Le nommé Emile Fournier a été arrêté sur la réquisition de son patron, M. Randier, marchand de fromages, rue Montebello, 11, auquel il avait dérobé un pain de gruyère de la valeur de 60 fr.

Fournier a été condamné à 2 mois de prison.

Le sieur Joseph Galy, apprêteur, rue du Commerce, 41, était cité hier en police correctionnelle pour avoir négligé de se conformer à la loi en ce qui concerne les appareils de sûreté des chaudières doivent être pourvus.

Il a été condamné à 25 francs d'amende.

Lo directeur du Crédit Populaire, Emile Arnaud, qui avait détourné au préjudice de ses clients plus de 3,500 francs, a été condamné par défaut à 3 mois de prison.

Arnaud avait bien été arrêté et détenu en prison pendant quelques jours, mais on avait eu le tort de le relâcher et il en a profité pour prendre son vol vers des régions plus hospitalières.

François Blein s'est présenté chez M. Laplace, fabricant de chaussures, place Saint-Georges, 5, et lui a commandé pour 678 francs de marchandises au nom de son père, épicière, à Craponne.

Il n'a rien eu ensuite de plus pressé que de filer sur Marseille où il a vendu ces chaussures.

Satisfait de son opération, Blein a eu le touret de revenir à Lyon, mais il a été aussitôt arrêté.

Ce chevalier d'industrie a été condamné hier à 6 mois de prison.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Judi, 2 février, 33^e jour de l'année. Soleil lever, 7 h. 31; coucher 4 h. 56. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1831) : Election du pape Grégoire XVI.

Le ministre de la guerre a adressé aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante au sujet des engagés conditionnels retenus sous les drapeaux une deuxième année :

Mon cher général,

J'ai décidé que les engagés conditionnels de l'appel 1880-81, retenus sous les drapeaux une seconde année pour insuffisance d'instruction, pourront être renvoyés en congé s'ils obtiennent au moins la note « assez bien » à la suite d'un nouvel examen qu'ils seront autorisés à subir à l'expiration de l'un des trimestres sur l'ensemble des connaissances comprises dans le programme d'études.

Il est entendu, d'ailleurs, que les engagés conditionnels dont la conduite aurait été mauvaise, ne seront pas admis à bénéficier de cette mesure de bienveillance.

Je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour assurer l'exécution de ces dispositions et de me rendre compte des envois en congé qui seront autorisés.

M. Paul Bert vient d'inaugurer une réforme des iné, si elle est conservée par son successeur, à faire cesser de nombreux abus. C'est la publication à l'Officiel des noms des jeunes gens qui ont obtenu des bourses dans les établissements publics, avec les motifs de cette attribution.

Nous serons donc moins exposés dans l'avenir à avoir des bourses accordées à des familles qui n'ont pour mériter les faveurs du gouvernement ni services ni besoins.

En présence des nombreuses contraventions qui sont journellement signalées pour ce qui concerne le port des ordres étrangers dont les rubans sont identiques à celui de la Légion d'honneur, l'autorité croit devoir rappeler de nouveau que les rubans de ces ordres ne doivent jamais être portés sans la décoration réglementaire, ainsi d'ailleurs que la mentionnent les brevets d'autorisation. Un certain nombre de titulaires s'imaginent satisfaire à la loi en portant au milieu du ruban une croix microscopique, mais ils ne font qu'éblouir ainsi la prescription susvisée, et ils n'en restent pas moins sous le coup des peines édictées par l'article 259 du Code pénal.

Le ministère de l'agriculture vient d'acquiescer les objets d'art qui doivent être distribués en prix aux concours agricole qui va s'ouvrir.

Ces prix représentent des groupes d'animaux en argent massif.

Il leur est attribué les valeurs suivantes : Espèce bovine, 2,500 fr.; espèce ovine, 1,500 fr.; espèce porcine, 1,000 fr.; volailles vivantes, 1,000 fr.; et volailles mortes, 1,000 fr.

Les conseillers municipaux de toutes les communes de France seront convoqués pour la première session ordinaire de 1882, le dimanche 5 courant.

Le conseil municipal de Lyon entrera en session le lundi 6 courant.

Le 20 mars prochain et jours suivants, un concours sera ouvert à l'Hôtel de Ville pour l'emploi d'expéditionnaire et de rédacteurs à la mairie centrale de Lyon.

Des programmes de ce concours seront à la disposition des candidats, bureau de l'instruction publique.

Hier, ont eu lieu, à la préfecture les examens pour l'admission aux emplois de commissaire de police et d'inspecteur de police des chemins de fer.

Sur cinq candidats, deux ont été reçus.

L'Académie des sciences vient de prendre l'initiative d'une souscription pour l'érection d'un monument au marquis de Jouffroy, inventeur de la navigation à vapeur, né à Besançon.

On sait que les premiers essais eurent lieu sur la Saône.

Nous recevons de M. Lumière, notre très sympathique ami, la lettre suivante :

« Pour tranquilliser mes amis que certains bruits sur ma santé peuvent inquiéter, je vous serais bien reconnaissant de vouloir insérer les quelques lignes suivantes :

« J'ai toujours été et suis encore à la disposition de mes clients, de 9 heures à midi, et de 1 heure à 5 heures, tous les jours.

« Agréés, etc.

« Antoine Lumière. »

Voici la taxe du pain de ménage pour la 1^{re} quinzaine de février :

A dater du 1^{er} février 1882, le prix du kilogramme de pain de ménage, vendu chez les boulangers, est fixé à 0.41 c.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 0.38 c.

Le pain féraïn ou pain blanc et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu, ainsi que le porte l'art. 3 de l'arrêté du 28 août précité.

Une bonne capture :

Hier soir, la nommée Eugénie R..., dévotieuse, sans domicile fixe, était signalée aux gardiens de la paix, comme cherchant à vendre à vil prix des reconnaissances du Mont-de-Piété.

Arrêtée et conduite devant le commissaire de police, cette femme ne tarda pas à entrer dans la voie des aveux et déclara que depuis assez longtemps, elle ne vivait que du produit des vols qu'elle commettait en compagnie de deux associés dont elle donnait l'adresse.

Sur ses indications, les agents arrêtaient le même soir les nommés R..., tondeur de chevaux et Auguste P..., courtier en chevaux, demeurant ensemble rue Saint-Jérôme.

Ce trio de voleurs ne tardera pas à répondre devant la justice des nombreux méfaits qu'ils ont à leur actif.

Hier soir, à cinq heures, une machine à dérailleur à Vaise sur une aiguille de communication de la voie montante.

Celle de descente restant libre, un pilotage a été immédiatement organisé avec la gare de Perrache.

Les trains ont pu circuler en éprouvant quelques minutes de retard.

Seul, le train de Chalons a été obligé d'attendre pendant une heure qu'il fût possible de le laisser passer.

A 8 heures, la circulation était entièrement rétablie.

Le sieur Armanet, voiturier, chemin des Pins, 13, a été victime, hier soir, d'un triste accident.

Il conduisait, sur le cours Lafayette, une voiture chargée de charbons, lorsque ayant voulu arranger quelques sacs qui menaçaient de tomber, il perdit l'équilibre, roula à terre et fut grièvement contusionné au bras gauche par une des roues du véhicule.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, il a été conduit à son domicile.

Un jeune garçon de 11 ans, nommé Jean-Baptiste Rivier, passait hier sur le quai de l'Hôtel, lorsqu'il a été renversé par une voiture bourgeoise. Une des roues lui a passé sur le pied droit et lui a fait de graves contusions.

Transporté par des passants à la pharmacie Rey, place des Cordeliers, il y a été l'objet des soins les plus pressés. De là, il a été conduit chez ses parents, boulangers, rue Thomas-sin, 43.

Un enfant âgé de 2 à 3 ans, a été trouvé hier, à 9 heures du soir, pleurant dans l'allée de la maison n° 45, quai Jayr.

Le pauvre petit, qui n'a pu donner aucun renseignement sur ses parents a été conduit par

les gardiens de la paix à la crèche de la rue Saint-Pierre-de-Vaise.

Il était vêtu d'un manteau en drap marron et coiffé d'un petit fichu.

Deux voitures bourgeoises venant au grand trot, l'une de la rue Gasparin et l'autre de la rue des Archers, se sont heurtées à la jonction de ces deux rues. Le choc a été si violent que l'un des chevaux s'est abattu et dans sa chute s'est fait au front une blessure profonde.

Conduits chez le commissaire de police du quartier, les deux conducteurs de ces voitures ont traité pour les dommages qu'ils pouvaient se réclamer réciproquement; ils ont dû aussi être chacun l'objet d'une contravention.

Dans l'après-midi d'hier, à Vaise, une jeune fille ayant voulu descendre d'un omnibus de tramway sans prendre la précaution de le faire arrêter, a été précipitée sur le sol et s'est fait des contusions assez graves.

Conduite à la pharmacie Reverchon, les soins les plus pressés lui ont été prodigués; elle a été ensuite reconduite à son domicile.

Le nommé R..., ajusteur, sans domicile, a été surpris hier en flagrant délit de vol d'un pantalon, à l'étalage de M. Bordesol, marchand tailleur, rue de Chartres, 7.

Confié aux gardiens de la paix, R... a été écroué à la Permanence, à la disposition de M. Jullemier, commissaire de police.

Nous sommes heureux d'enregistrer l'acte de probité suivant :

Hier matin, M. Brossier, demeurant rue Tramesac, a trouvé sur la voie publique, rue de la Bombarde, un porte-monnaie contenant 250 fr. en billets de banque et 90 fr. en argent.

Il s'est empressé de le déposer au bureau de police du quartier, où le légitime propriétaire, M. Huss, employé du télégraphe, n'a pas tardé à venir le réclamer.

Dans son audience du 30 janvier, le conseil de guerre de Lyon, sous la présidence de M. Michel, lieutenant-colonel du 105^e régiment d'infanterie, a rendu les jugements suivants :

François Bernard, réserviste de la classe de 1874, du bureau de recrutement de Guéret (Creuse), déclaré coupable d'insoumission, en temps de paix, à la loi sur le recrutement de l'armée, a été condamné à la peine de quinze jours d'emprisonnement.

Jean Roques, réserviste de la classe de 1871, du bureau de recrutement d'Aurillac (Cantal), déclaré coupable d'insoumission, en temps de paix, à la loi sur le recrutement de l'armée, a été condamné à la peine de six jours d'emprisonnement.

Alphonse-François Désaire, cavalier de deuxième classe au 3^e régiment de hussards, déclaré coupable : 1^o d'outrages par paroles envers son supérieur à l'occasion du service; 2^o de rébellion, a été condamné à la peine de cinq ans de travaux publics.

Ministère public : M. le lieutenant Benoît, du 96^e régiment d'infanterie, substitut du commissaire du gouvernement.

Défenseur : M^r Ricard; avocat.

La commission du bal des étudiants rappelle que son bal aura lieu le 4 février 1882, dans la salle du Théâtre-Bellecour.

La commission s'est efforcée de réunir dans cette fête les éléments les plus puissants de distraction. Une magnifique kermesse, à laquelle prendront part les artistes des deux théâtres municipaux, une tombola où les lots les plus originaux seront offerts au public.

Voilà plus qu'il n'en faut pour attirer l'élite de la population lyonnaise, qui a toujours à cœur de montrer à cette occasion sa grande charité et sa sympathie pour les étudiants de ses Facultés.

Syndicat de la Banque de Crédit maritime des Pays-Autrichiens

Une réunion des syndicataires de la Banque de Crédit maritime des Pays-Autrichiens aura lieu demain jeudi, au palais du Commerce, salle des réunions industrielles.

MM. les syndicataires sont instamment priés d'assister à cette réunion. Ils voudront bien apporter leur récépissé.

Réserve et territoriale

A partir du lundi 30 janvier tous les soirs, à 8 heures, 12^e concours général de tir.

Leçons et assauts d'escrime tous les jours de 8 à 10 heures.

Dimanche 5 février, à 2 h., grand assaut avec les concours des principaux maîtres et prévôts; les sociétaires sont priés de considérer le présent avis comme une invitation.

Le soir, grand concours spécial de tir entre sociétaires et invités.

Le président du conseil d'administration, VACHER.

Société Philanthropique de l'Ain

Les membres de la Société sont priés de se rendre à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu dimanche 5 février, à 2 heures, dans une des salles du Palais de la Bourse.

M. le trésorier se trouvera un heure avant l'assemblée, au lieu de la réunion pour toucher les cotisations, distribuer les livrets et recevoir les adhésions de ceux de nos compatriotes qui ne font pas encore partie de la Société.

Cavalcade aux Brotteaux

Avis aux habitants du 6^e arrondissement. — Tous les habitants du 6^e arrondissement sont invités à une grande réunion publique qui aura lieu le mardi 31 courant à 8 heures du soir, salle de l'Alcazar.

Ordre du jour : Formation d'une commission d'organisation pour une grande réunion, pour une fête carnavalesque, au profit des pauvres de l'arrondissement.

Il sera donné lecture du programme d'initiative.

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Médecin militaire, envoie gratuitement son Traité de Médecine pratique, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Nerveux, Hémorrhoides, Goutte, Vessie, Matrice, Ptisie, Cancer, Obésité, Asthme. — Ecrite quai St-Michel, 27, Paris.

OBSERVATOIRE DE LYON

Station météorologique du Parc

Lyon, le 1^{er} février, 4 h. 30 soir.

Température : Le baromètre continue à s'élever dans le Nord de l'Europe (785 mm. à Scudsnais, Norvège).

En même temps que le centre de l'anticyclone s'établit ainsi sur ces régions, la distribution des températures à la surface de l'Europe se transforme complètement.

La ligne isotherme de 0° part ce matin de Bodo (Norvège), passe à Scudsnais, au Helder (Hollande), et, de là, se dirige vers Constantinople. A l'est de cette ligne, le thermomètre est au-dessous de 0°, et le minimum — 15°, est à Uléaborg, en Finlande; à l'ouest, les températures sont supérieures à 0° et le maximum — 15°, est à Gibraltar.

Temps probable : Assez beau, brume.

NOUVELLES DES SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui jeudi, pour les adieux de Mme Galli-Marié, irrévocablement dernière représentation de *Mignon*; l'éminente artiste a bien voulu avant son départ pour Madrid, donner une dernière représentation témoignant ainsi au public lyonnais toute sa gratitude, pour l'accueil qui lui a été fait.

Salle comble hier à la représentation du *Prophète*. La direction pour donner satisfaction aux demandes qui lui sont adressées, donnera demain vendredi la 10^e représentation du chef-d'œuvre de Meyerbeer.

Représentations de Sarah Bernhardt

Théâtre-Bellecour. — Voici la composition du spectacle pour chacune des six représentations de Mlle Sarah Bernhardt :

Mercredi 15 février, *Les Faux Ménages*.

Jeudi 16 février, *Froufrou*.

Vendredi 17 février, *La Princesse Georges* et le 5^e acte d'*Hernani*.

Samedi 18 février, *La Dame aux Camélias*.

Dimanche 19 février (matinée), *Le Sphinx*.

Dimanche 19 février (soirée), *Les Jurons de Cadillac*.

— Jean-Marie. — Le 4^e acte de *Rome Vaincue*. — *Le Passant*.

Le bureau de location est ouvert à partir d'aujourd'hui mercredi 1^{er} février.

On peut tous les jours, de 10 heures du matin à 5 h. du soir, retirer les coupons de places pour n'importe quelle représentation.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 31 janvier.

La physionomie du marché est de plus en plus préoccupée et nerveuse, à mesure qu'on s'approche de la liquidation. Il n'en saurait être autrement à l'aspect des chutes qui se succèdent à la coulisse, où quelques maisons des plus considérées se déclarent impuissantes. La cote fléchit, et peut-être fléchira-t-elle encore.

Le 3 0/0 résiste presque seul à 114.40.

Presque toutes les valeurs financières et industrielles qui avaient obtenu hier de si bons cours, sont revenues maintenant à leurs plus bas prix.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 1^{er} février, 11 h. 45 soir.

Les députés qui ont appartenu à l'union et à la gauche républicaine sont convoqués pour vendredi, pour constituer le groupe de l'union des gauches, auquel de nombreux députés ont adhéré.

— L'extrême gauche a désigné MM. Clémenceau, Maret, Brousset et Laporte pour faire une enquête sur la grève de la Grand-Combe.

Elle a décidé, par 17 voix contre 11, de ne pas soutenir l'interpellation Granet.

— Un décret réorganisant le ministère des affaires étrangères, comme avant l'arrivée de M. Gambetta, paraîtra demain à l'Officiel.

Londres, 1^{er} février.

Un grand meeting a eu lieu aujourd'hui à Londres, sous la présidence du lord-maire pour protester contre la persécution des Juifs en Russie. Une foule immense y assistait.

L'assemblée a voté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement d'exercer une pression morale sur la Russie.

